

Objet : Culture - médiathèques - convention avec Sandrine BEAU, écrivaine

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec Madame Sandrine BEAU, écrivaine, une convention dans le cadre de la manifestation « Partir en livre », pour deux journées d'intervention auprès des classes de CM1 et CM2 des écoles de Vescemont, Lepuix, Anjoutey et Rougemont-le-Château, les jeudi 22 et vendredi 23 juin 2023 ainsi qu'une rencontre dédicace vendredi 23 juin à partir de 17h00 à la médiathèque de Rougemont-le-Château,

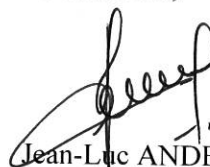
Article 2 : de verser la somme de 950,00 € TTC pour deux journées d'intervention selon la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse 2023.

Article 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à :
- SGC Belfort 2 – antenne de Giromagny

Visa préfectoral

Etueffont, le 02 mai 2023,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.

